

Note au Ministre

Objet: Mise en valeur d'un terrain de 6 ha mis à la disposition du Ministère  
par l'OVAPAM en commune de NGARAMA.

Nous avons demandé, le 3 juillet 1980, une dizaine d'hectares de terrain au Directeur de l'OVAPAM, pour leur exploitation par les groupements socio-économiques ou autres associations de jeunes de la région, existants ou à créer.

Le Directeur de l'OVAPAM, dans sa lettre du 22 juillet 1980 nous a accordé "6 ha dans un premier temps, étant donné les difficultés de mettre 10 ha en valeur". Il a promis par la même occasion que les 4 ha restants pourraient nous être donnés si les 6 premiers sont bien exploités.

Il a aussi spécifié que ce terrain nous sera repris "si aucune activité n'y est entreprise au cours de la première année".

Dans le dernier paragraphe de sa lettre, il nous dit de contacter le Directeur du Paysannat Mutara pour le choix d'une parcelle convenable. Il précise qu'il "reviendra en définitive au Comité de Sélection des Bénéficiaires d'attribuer officiellement à votre Département la parcelle retenue".

Je me suis rendu à RUKOMO en date du 5 août 1980, où réside le Directeur du Paysannat, et ses services m'ont conduit à l'endroit où les 6 ha réservés au Mijeunesports se trouvent.

Ils avaient donc déterminé cet endroit sans notre avis comme prévu.

Malheureusement, la partie nous attribuée est très difficile à mettre en valeur par les jeunes, puisque c'est une partie du Parc National de l'AKAGERA qu'on a prise pour l'extension du paysannat. C'est donc une "fôrêt" qu'il faut défricher et commencer l'exploitation agricole après.

J'ai demandé s'il n'y avait pas de meilleures parcelles qui restaient, on m'a répondu qu'il n'y en avait plus malheureusement, et que ce qu'on m'a montré était à prendre ou à laisser.

J'ai bien sûr accepté de prendre que de laisser.

Nous croyions en fait que les parcelles étaient d'abord aménagées aux soins et frais du projet et que les bénéficiaires recevaient des parcelles prêtes à mettre en valeur comme ça s'est toujours fait dans les projets théicoles.

C'(est) était une erreur de notre part, les bénéficiaires amènagent eux-mêmes leurs parcelles.

Après la visite sur le terrain, où je m'étais fait accompagner de l'Encadreur sous-régional et de l'Encadreur Communal de la Jeunesse de NGARAMA, je suis allé voir le Bourgmestre de cette commune pour discuter ensemble des modalités<sup>de</sup> mise en valeur de ce terrain par la jeunesse de cette commune.

Le Bourgmestre m'a dit que les jeunes pouvaient s'associer pour exploiter le terrain, mais que compte tenu du fait que c'est une partie très boisée, les jeunes devraient recevoir du matériel du mijeunesports pour défricher d'abord le terrain ensuite le cultiver. Il réclamait donc des haches, des machettes, des brouettes, pics et des houes.

Il a fait également une proposition intéressante qui consisterait à autoriser les jeunes à exploiter la forêt d'abord en fabriquant du charbon de bois, ensuite faire des labours au fur et à mesure qu'il décimeraient les arbres.

Les deux Encadreurs, avec l'appui du Bourgmestre de NGARAMA, avaient déjà présenté une requête de financer un petit centre de formation (agri-élevage, alphabétisation) pour une valeur de 558.690 FRW, à un ONG néerlandais, NOVIB, en date du 16/7/1980. (Requête en annexe).

Nous avons trouvé que ce centre pouvait être construit sur le terrain que nous a accordé l'OVAPAM.

Le dossier était volontairement mis en veilleuse parce que nous attendions l'attribution officielle du terrain par le Comité de Sélection des Bénéficiaires.

Ceci vient d'être fait selon le Directeur du Paysannat du Mutara, qui me l'a dit hier le 25/6/1981, de passage au Ministère ici, cela devrait nous être signifié officiellement.

Mais en attendant, je propose qu'une mission se rende encore une fois sur les lieux, voir avec les jeunes et les autorités locales, la meilleure façon d'exploiter ce terrain, afin qu'il ne nous soit pas repris comme stipulé dans la lettre du Directeur de l'OVAPAM.

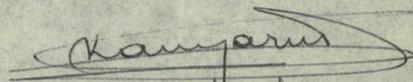
D'ores et déjà, nous devrions avoir votre accord de principe de fournir à ceux qui vont exploiter le terrain (en association obligatoirement), du matériel technique agricole dont les quantités seront déterminées par la mission qui se rendra sur place, et qui promettra fermement aux jeunes que ce matériel leur parviendra en temps utile.

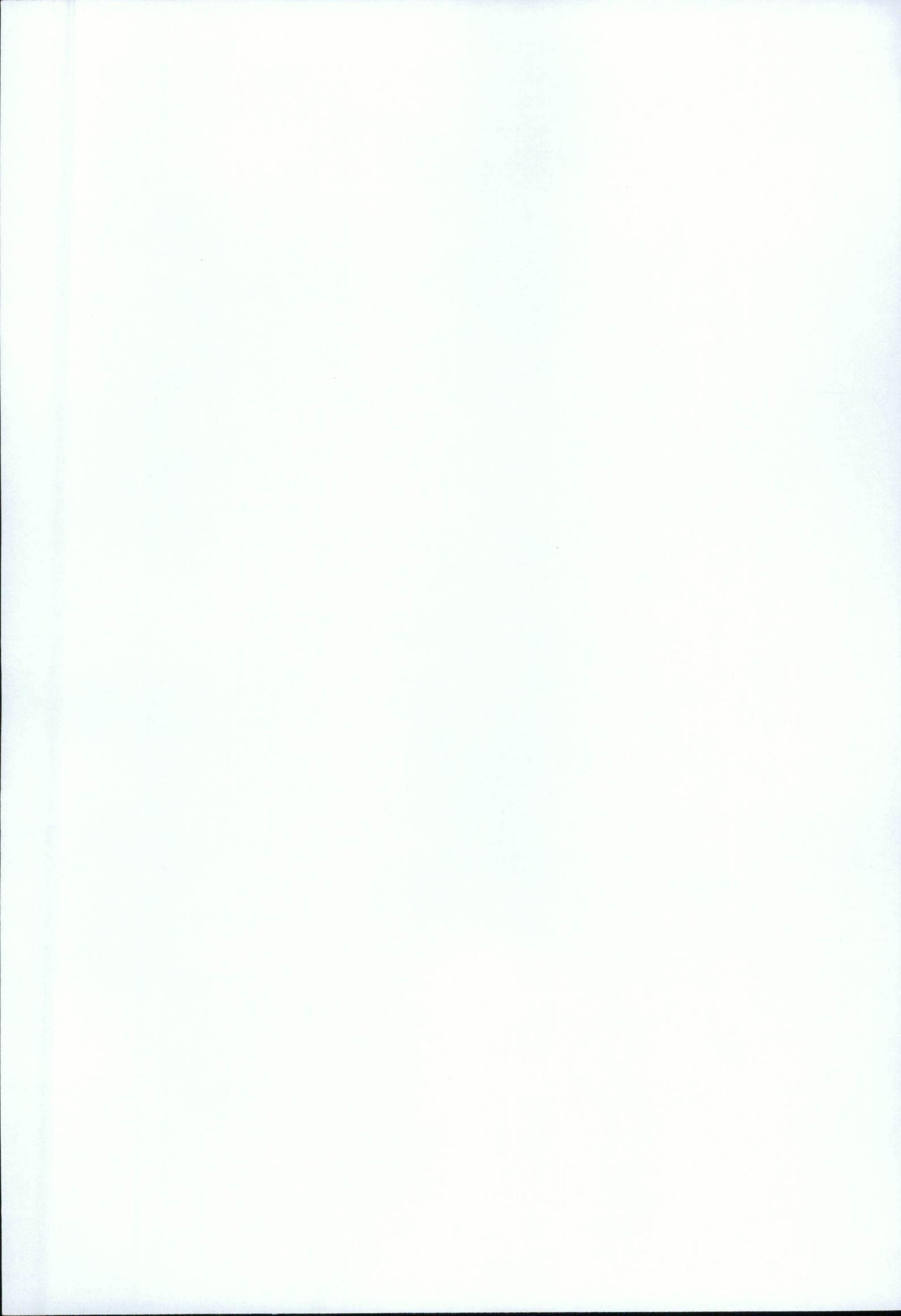
Nous pourrions prendre cette association ou G.S.E. comme représentant la commune de NGARAMA dans la répartition du matériel technique que nous programmerons par communes et dont vous avez accepté le principe.

Une lettre demandant au Bourgmestre et l'Encadreur régional, et communal de NGARAMA d'inviter les jeunes (ou G.S.E.) susceptibles d'exploiter ce terrain, à une réunion avec la mission du Mijeunesports, devrait être envoyée avant cette mission en l'annonçant.

Cette dernière pourrait s'effectuer dans la semaine du 13 au 18 juillet 1981.

Directeur Général de la  
Jeunesse.-

  
26/6/81



Kigali, le 1 juin 1981

N° 915/12.04

Son Excellence Monsieur le Président de la  
République Rwandaise

K I G A L I

S/C de Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports

K I G A L I

Objet: Rapport de Mission à la  
1 ère Session du Comité  
Consultatif pour l'Année  
Internationale de la Jeunesse

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous transmettre en **annexe**,  
le Rapport de la mission que j'ai effectuée à Vienne, du 30 mars au 8 avril  
1981.

Il s'agissait de la participation à la 1 ère session du Comité Consultatif  
pour l'Année Internationale de la Jeunesse, dont le point le plus important  
de son ordre du jour était la formulation, à l'intention de la prochaine  
Assemblée générale des Nations Unies, d'un programme concret de mesures et  
d'activités à entreprendre avant et pendant l'Année 1985, tant au niveau  
National, régional qu'international.

Une étude exhaustive du sujet à été menée et un rapport du Comité Consultatif,  
incluant notamment les aspects organisationnels, administratifs et financiers  
a été rédigé à l'intention de l'Assemblée générale qui a décidé la création  
de ce Comité dans sa résolution 34/151 du 17 décembre 1979.

Le Secrétaire Général de l'ONU, voulant rompre **avec** les habitudes de célébrer  
les "années internationales" **sans** préparations suffisantes, a voulu que celle  
de la Jeunesse soit inscrite dans un programme commencé longtemps en avance  
et qui se poursuivra bien au-delà de l'année 1985.

C'est ainsi que les propositions du Secrétaire général de démarrer au plus  
tard en 1982 des programmes concrets qui s'inscrivent dans une stratégie à  
longterme, ont été fortement appuyées par le comité Consultatif, et pour ce  
faire, le Comité a recommandé que

.../...

des Comités nationaux de coordination soient mis en place sans tarder, afin de centraliser toutes les activités relatives à la préparation et la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse.

C'est dans ce cadre que j'ai moi-même proposé dans mes recommandations, la création, si possible avant septembre 1981, d'un Comité national de Coordination et des comités préfectoraux et communaux de liaison pour un démarrage rapide des programmes concrets, relatifs à cette Année.

Les résultats des contacts menés en marge des travaux de la session, notamment avec les représentants de l'UNESCO, de l'AGENCE de Coopération Culturelle et Technique, du Comité de Coordination du Service Volontaire International et du Centre pour le Développement social et les affaires humanitaires, constituent le dernier point de ce rapport.

Vous voudrez bien excuser le retard considérable dans la transmission du rapport qui est dû au fait que je ne suis pas directement rentré au pays après la session, mais que j'ai continué de Paris vers les Etats-Unis, où j'ai effectué, avec votre accord, un voyage d'étude de cinq semaines sur la création et la direction des programmes de formation et d'éducation de la jeunesse dans les communautés rurales.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

KANYARUSHOKI Claver .  
Directeur Général de la Jeunesse.

C.P.I. à :

- Monsieur le Secrétaire Général du  
Mouvement Révolutionnaire National  
pour le Développement

K I G A L I

- Monsieur le Ministre (Tous)

K I G A L I

- Monsieur l'Ambassadeur, Représentant  
Permanent de la République Rwandaise  
auprès des Nations Unies,  
120, East 56<sup>th</sup> Street, New York 10022

S/C. de Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération

K I G A L I

RAPPORT DE MISSION A LA PREMIERE SESSION  
DU COMITE CONSULTATIF POUR L'ANNEE INTER-  
NATIONALE DE LA JEUNESSE

(VIENNE, 30 MARS-08 AVRIL 1981).

I. INTRODUCTION:

1. Historique

L'année 1985 a été désignée comme l'"Année Internationale de la Jeunesse: participation, développement, paix", par une décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa 34e session, suite aux décisions antérieures à ce sujet lors de ses 32e et 33e sessions.

La décision de proclamer une année internationale de la Jeunesse avait été déjà prise par la résolution 33/7 du 3 novembre 1978 de l'Assemblée Générale, tandis que 1985 a été désigné par la résolution 34/151 du 17 novembre 1979. Dans cette résolution, l'Assemblée Générale a invité tous les Etats, toutes les institutions spécialisées, les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales intéressées, ainsi que les organisations de jeunesse, à consacrer le maximum d'efforts à la préparation et à la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse (A.I.J.).

Elle a décidé en outre, de créer un comité consultatif pour l'A.I.J. qui sera composé de 23 états membres désignés par le Président de la 3e Commission suivant une répartition géographique équitable.

Elle a également prié le Secrétaire Général des Nations Unies:

- d'établir, compte tenu des propositions présentées par tous les intéressés susmentionnés, un projet de programme en vue de la préparation et de la célébration de l'A.I.J.;
- de convoquer 3 sessions du comité consultatif entre 1980 et 1985;
- de prendre des mesures concrètes pour faire largement connaître les activités des organismes des Nations Unies concernant la Jeunesse et pour diffusion de l'information à son sujet.

Tous les états membres, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et le public ont été priés d'apporter en temps voulu, de généreuses contributions volontaires pour compléter les fonds alloués dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour couvrir les coûts du programme de l'A.I.J.

1985 a été choisi notamment parce que cette année marquera le 20e anniversaire de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, qui figure dans la résolution 2037 (xx) du 7 décembre 1965 de l'Assemblée Générale.

Elle sera également le 15e anniversaire de la création du programme des Volontaires des Nations Unies, institué par sa résolution 2659 (xxv) du 7 décembre 1970.

## 2. Missions du Comité Consultatif pour l'A.I.J.

Ce comité dont la création a été décidée par la résolution 34/151 du 17 décembre 1979 devait être constitué de 23 états membres désignés par le Président de la Troisième Commission sur la base d'une distribution géographique équitable.

Les groupes régionaux n'étant pas parvenus à un accord sur la distribution des sièges du comité, l'Assemblée Générale a décidé à sa 35<sup>e</sup> session, que le comité consultatif serait composé des délégués de 24 états membres dont la liste se trouve à l'annexe IV de ce rapport.

Le Rwanda est membre du groupe africain du comité consultatif.

Le mandat du comité consultatif a été défini dans la même résolution 34/151, c'est de "formuler, à l'intention de l'Assemblée Générale un programme concret de mesures et d'activités à engager avant et pendant l'Année Internationale de la Jeunesse, sur la base du projet de programme établi par le Secrétaire Général".

Le travail de la 1ère session du comité a essentiellement consisté à étudier et amender le projet de programme établi par le Secrétaire Général, qui a tenu compte, lors de son élaboration, des propositions des Etats membres dont les notres.

## II. Ordre du jour de la session.

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Mesures et activités à engager pour la préparation et la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse
4. Organisation des travaux futurs
5. Adoption du rapport du Comité Consultatif.

## III. Organisation des travaux de la session.

A. La première session du Comité Consultatif pour l'A.I.J. a été ouverte le 30 mars 1981 par la Sous-Secrétaire Générale au développement social et aux affaires humanitaires, Madame Leticia R. SHAHANI. Dans son allocution, elle a déclaré que les principales questions à traiter lors de la préparation de l'A.I.J. touchaient divers points étroitement liés, notamment: volonté politique et engagement des Etats membres pour ce qui est de l'amélioration de la situation des jeunes; participation de la jeunesse et des organisations des jeunes aux activités de l'Année à tous les niveaux; rôle des organismes des Nations Unies dans la préparation et la célébration de l'Année; capacités et moyens du mécanisme de coordination de l'Année, confiée au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires installé à Vienne.

## B. Election du Bureau

Sous la présidence temporaire de la Sous-Secrétaire Général au développement social et les affaires humanitaires, le comité a lors de cette première séance procédé à l'élection de son bureau par acclamation et dont voici la composition:

- Président: M. Nicu CEAUSESCU (Roumanie)
- Vice-Présidents: -M. J.F. GONZALES MORALES (Guatemala)
  - M. Dumar DIARSO (Guinée)
  - M. SOENARYO (Indonésie)
- Rapporteur: M. F.L. Schlingemann (Pays-Bas).

Après l'élection du Bureau du Comité, le Président a fait une déclaration, ensuite le comité a approuvé l'ordre du jour provisoire (vu ci-dessus au point II).

A la même séance, le comité a approuvé, sur la base d'une note du Secrétariat et d'une recommandation du bureau, l'organisation de ses travaux pour sa première session et a créé un Groupe de travail plénier pour élaborer un programme concret de mesures et activités à entreprendre avant et pendant l'A.I.J. au titre du point 3 de son ordre du jour.

Le Groupe de travail, qui n'est rien d'autre que le comité qui change d'appellation pour des raisons d'efficacité, étant donné que les interventions des délégués ne seraient pas scrupuleusement reprises et étiquetées dans le rapport final du comité, devait examiner et adopter des recommandations les 31 mars, 1er, 2 et 3 avril à présenter au comité consultatif, qui à son tour examinerait lesdites recommandations et adopterait son rapport les 6 et 7 avril, le 8 avril étant consacré à la clôture de la session, tandis que les 4 et 5, jours de week-end seraient libres.

## C. Point 3 de l'ordre du jour: Mesures et activités à engager pour la préparation et la célébration de l'A.I.J.

### 1. Débat général

C'est le point le plus important de l'ordre du jour de la session du comité, l'on pourrait dire que c'est la raison même d'exister de ce dernier.

Afin de faciliter les travaux du comité, le Secrétaire Général a élaboré un projet de programme pour la préparation et la célébration de l'A.I.J.

C'est à partir de ce projet de programme que le comité consultatif doit élaborer, en vue de son examen par l'Assemblée Générale et suite à sa demande, un programme spécifique de mesures à prendre et d'activités à entreprendre avant et pendant l'Année.

Ce document de travail qui a été remis au comité et qui a été introduit par le chef de la section Jeunesse du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, donne un aperçu de la situation de la jeunesse et contient des principes directeurs concernant les buts et objectifs de l'A.I.J. et touchant l'orientation générale et le champ des activités ainsi

que leur réalisation, aux niveaux national, régional et international. Ces principes touchent aussi bien les grands thèmes de l'Année: participation, développement et paix que des domaines tels que l'enseignement, la formation, l'emploi, la santé et la nutrition, l'environnement et le logement, les activités en matière de population, les services sociaux et l'information.

Le projet de programme avait reçu une large diffusion et un appui auprès des organisations non gouvernementales, d'Etats membres et d'institutions du système des Nations Unies et de nombreuses suggestions y ont été incorporées. Les principes directeurs ont été présentés de la manière la plus souple possible de façon à permettre le maximum de flexibilité pour l'action aux niveaux national, régional, et international, et ils visaient à susciter le maximum de collaboration et de coopération à tous les niveaux, l'essentiel des activités se situant au niveau national.

Les membres du comité et les divers observateurs ont approuvé dans l'ensemble le projet de programme pour la préparation et la célébration de l'A.I.J. établi par le Secrétaire Général ainsi que les recommandations qu'il contenait.

Quelques précisions et de légères modifications ont été apportées au document élaboré par le Secrétaire Général.

Les participants ont estimé que les activités à mener devraient être entreprises à tous les niveaux, mais que l'essentiel des efforts devait être déployé aux niveaux national et subnational et les actions menées aux niveaux régional et international devraient essentiellement servir à appuyer les premiers.

Ils ont exprimé le désir que le programme soit diffusé rapidement et largement, et communiqué à tous les Etats membres, aux institutions spécialisées et aux autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et, en particulier, aux organismes s'occupant des questions de la jeunesse au niveau national.

Les participants ont estimé dans leur ensemble qu'il ne fallait pas considérer l'Année Internationale de la Jeunesse comme un événement isolé, mais plutôt comme un élément d'un processus en cours et que le programme devrait être mis en oeuvre le plus rapidement possible (1982).

La stratégie suivante est adoptée sur plan international:

- 1981: sélection d'objectifs à long terme et établissement, en tant que première étape, d'un programme mondial qui serait exécuté avant 1985;
- 1982-1985: exécution du programme mondial, en coopération avec les gouvernements, les institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales;
- 1985: Evaluation des résultats réels, réévaluation des objectifs à long terme et élaboration d'un plan d'action.

Plusieurs délégations, tenant compte du fait que les activités au titre de l'Année seront menées essentiellement aux niveaux national et local, ont proposé que les gouvernements soient encouragés à analyser et à évaluer la situation, les besoins et les aspirations de la jeunesse dans leur pays respectif. Cette analyse permettrait de mettre au point et de renforcer les politiques et les programmes concernant la jeunesse, dans le contexte de la planification générale. Les gouvernements devraient également être encouragés à établir un calendrier pour l'action à mener au niveau national en vue de l'Année; ce calendrier devrait tenir compte des besoins particuliers de la jeunesse et proposer des programmes d'action à mettre en oeuvre au cours de l'Année.

Nous reproduisons in extenso dans l'annexe II les propositions concrètes d'action au niveau national, régional, international et au niveau de l'information, retenus par le comité consultatif et figurant dans le rapport de sa 1ère Session à l'Assemblée Générale.

Alors que de nombreuses délégations ont estimé que les problèmes de la jeunesse sont ceux de la société dans son ensemble, et qu'il faudrait identifier et satisfaire les besoins et les aspirations de la jeunesse dans le cadre intégral des politiques et des stratégies générales de développement social et économique, on a également fait ressortir que parallèlement et dans le cadre de cette approche intégrale, il convenait de prêter dûment attention aux problèmes spécifiques de la jeunesse, de façon à mettre en place les conditions qui lui permettent d'exprimer au maximum ses possibilités.

On a fait remarquer que la situation de la jeunesse varie selon les pays et selon les régions et que les politiques et programmes la concernant doivent donc être adaptés aux priorités, à la situation et à l'expérience de chaque pays et de chaque région. Il était donc indispensable d'avoir présentes à l'esprit les distinctions entre les pays industrialisés et les pays en développement. Une délégation a souligné que la jeunesse devait être considérée comme une catégorie comportant divers groupes d'âges dotés de besoins et d'un environnement différents et ne constituaient donc pas un groupe monolithique. D'autres délégations ont appuyé ce point de vue et ont souligné qu'une attention particulière devrait être accordée aux besoins spécifiques des divers secteurs et groupes, notamment les jeunes femmes, la jeunesse rurale et la jeunesse urbaine, et les groupes de jeunes désavantagés.

De nombreuses délégations ont émis l'avis qu'il ne fallait pas considérer les jeunes comme des bénéficiaires passifs des services sociaux mais comme des participants actifs au processus de développement, transmetteurs de valeurs positives, détenteurs de ressources de production et possesseurs potentiels de compétences. Les politiques et les stratégies concernant la jeunesse devraient donc viser à permettre une participation active et totale de celle-ci au processus de développement et à la réduction et à l'élimination progressives de la malnutrition, de la maladie, de l'analphabétisme, du chômage,

de l'inégalité et des autres symptômes de la pauvreté.

Une délégation<sup>(1)</sup> a déclaré que la stratégie pour l'Année internationale de la jeunesse prévoyait a) l'élaboration des préparatifs en vue d'une décennie de la jeunesse (1985-1995); b) la stimulation de l'action aux niveaux local, national, régional et international et il a proposé d'inclure au programme :

- 1) une conférence mondiale de la jeunesse, qui serait organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, se tiendrait en 1985 et serait précédée en 1983/84 de réunions au niveau régional; 2) l'élaboration par le Comité consultatif d'une charte des droits et devoirs de la jeunesse, qui serait ratifiée par la conférence en 1985; 3) la création d'un organisme, en étroite coopération avec le Comité consultatif, qui serait chargé de coordonner les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'Année internationale de la jeunesse; 4) la mise en place d'un centre de recherche et de documentation placé sous les auspices de l'ONU et chargé, pendant une période transitoire, de coordonner les activités des instituts nationaux de recherche touchant la jeunesse.

Plusieurs délégations ont souligné l'intérêt que présenterait la création au niveau national et, le cas échéant, au niveau régional, de comités de coordination pour l'Année internationale de la jeunesse, qui serviraient à centraliser les activités relatives à cette Année.

Les participants ont dans l'ensemble estimé qu'on pouvait et devait donner aux organisations non gouvernementales la possibilité de jouer un rôle important dans la préparation et la célébration de l'Année internationale de la Jeunesse. Il était donc nécessaire de renforcer la collaboration et la coopération entre les organisations non gouvernementales et les autorités, à tous les niveaux. Quelques délégations ont également insisté sur le fait que des moyens de communication efficaces entre l'Organisation des Nations Unies d'une part et la jeunesse et les organisations de jeunesse d'autre part, comme la réunion officieuse de Genève, par exemple, constituaient un préalable indispensable au succès de la préparation et de la célébration de l'année internationale de la jeunesse ainsi que de la suite qui lui sera donnée. Les représentants d'organisations non gouvernementales de la jeunesse ont appuyé ces déclarations et ont fait savoir que leurs organisations respectives étaient disposées et prêtes à coopérer.

---

(1) Il s'agit de la délégation roumaine qui proposait la proclamation d'une décennie de la Jeunesse (1985-1995), une conférence mondiale de la Jeunesse en 1985, une mise en place d'un Centre de recherche et de documentation... Il faut noter que toutes ces propositions et bien d'autres de caractère innovateur de cette délégation ont été systématiquement contrées par le "groupe occidental" animé par les Etats-Unis et les Pays-Bas. Ce qui fait que ces propositions ne figurent pas dans le rapport du Comité Consultatif, mais la délégation roumaine est décidée de poursuivre les débats jusqu'au niveau de l'Assemblée générale prochaine qui examinera le rapport de la 4<sup>ème</sup> Session du Comité Consultatif.

De nombreuses délégations ont souligné l'importance de la coordination et de la coopération interinstitutions en ce qui concernait les activités à entreprendre avant et pendant l'Année internationale de la jeunesse. On a généralement reconnu que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires devait jouer un rôle primordial dans ce domaine. Les représentants des commissions régionales et des institutions spécialisées ont exposé les activités de leurs organismes respectifs touchant la jeunesse et réaffirmé que ceux-ci étaient disposés et prêts à coopérer avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, dont les tâches pour l'A.I.J. sont les suivantes :

- i) Stimuler, coordonner et catalyser les activités relatives à l'Année internationale de la jeunesse;
- ii) Fournir des renseignements aux pays de manière qu'ils puissent décider s'ils désirent participer aux préparatifs et à la célébration de l'Année internationale de la jeunesse;
- iii) Répondre aux demandes de renseignements, aux demandes d'aide, aux suggestions et aux offres d'aide;
- iv) Echanger des renseignements entre pays sur les analyses, les méthodes et les programmes proposés;
- v) Prendre les dispositions nécessaires pour financer l'appui approprié à des activités nationales lorsque les pays le demandent ;
- vi) Encourager les collectes de fonds à tous les niveaux et dans tous les secteurs dans un pays donné, notamment en faveur des jeunes déshérités; dans les pays mieux nantis, encourager un accroissement de l'appui financier pour les projets destinés aux jeunes des pays en développement;
- vii) Faire rapport aux organismes intergouvernementaux, selon que de besoin, sur les activités de l'Année.
- viii) Coopérer et collaborer avec les organisations non gouvernementales de la jeunesse.

Concernant le financement des projets et programmes, les considérations ci-après ont été portées à la connaissance du Comité Consultatif :

- a) L'attention du Comité consultatif est appelée sur la résolution 1980/67 du Conseil économique et social dont l'annexe contient des directives très détaillées sur les années internationales futures. Il convient de se reporter tout particulièrement au paragraphe 21 de l'Annexe qui est ainsi conçu :  
"La proclamation d'années internationales et d'activités connexes ne doit pas conduire à une prolifération de postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou dans les secrétariats d'autres organisations internationales; en outre, les dépenses doivent normalement être couvertes au moyen de ressources prévues au budget ordinaire."

- b) Compte tenu de ce qui précède et de la nécessité de limiter au maximum les dépenses administratives, on utilisera le personnel et les installations de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations.
- c) La résolution 35/126 de l'Assemblée générale fait appel à tous les Etats, aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et au public pour qu'ils apportent en temps voulu de généreuses contributions volontaires afin de compléter les fonds alloués dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour couvrir le coût du programme de l'Année internationale de la jeunesse et prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir ces contributions volontaires ;
- d) A cette fin, le Secrétaire général a déjà pris les mesures administratives nécessaires pour la création d'un Fonds d'affectation spéciale constitué au moyen de contributions volontaires à l'appui de l'Année internationale de la jeunesse;
- e) Les importantes considérations suivantes militent à l'appui d'un fonds de contributions volontaires pour l'Année, qui permettrait :
- i) D'aider à renforcer l'élaboration des politiques et la capacité de planification dans le domaine de la jeunesse;
  - ii) D'identifier les mesures visant à faire face aux problèmes relatifs à la mise en valeur des ressources humaines (de la jeunesse) dans l'application du Programme de mesures et d'activités dans le domaine de la jeunesse;
  - iii) De donner aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales de jeunes à tous les niveaux la possibilité d'avoir accès à l'information, notamment en ce qui concerne les expériences réalisées avec succès à l'échelon national dans le domaine de la jeunesse;
  - iv) De renforcer la capacité de recherche nationale, régionale et internationale nécessaire pour trouver la solution aux problèmes de développement socio-économique intéressant la jeunesse. Le fonds peut être utilisé pour améliorer l'échange d'information et de données d'expérience, les services consultatifs et l'assistance aux efforts de coopération technique entre pays en développement.
- f) A cet égard, le Comité consultatif voudra peut-être élaborer des principes directeurs et une méthodologie pour l'identification et l'évaluation des projet devant être financés à l'aide du fonds. Le Secrétaire général fera rapport à l'Assemblée générale sur les activités du fonds de contributions volontaires, si l'Assemblée en exprime le désir.

2. Examen et adoption des propositions du groupe de travail

Le Groupe de travail, a terminé ses débats après 7 séances de travail et s'est reconstitué en Comité consultatif le 6 Avril en fin de matinée. Ce dernier a continué les travaux dans l'après-midi par l'adoption du programme concret de mesures et activités à engager avant et pendant l'A.I.J, sur la recommandation du groupe de travail.

A la même séance le Comité a pris une décision concernant la liste des réunions régionales et internationales traitant de la jeunesse ou relatives à des questions touchant la jeunesse. Cette liste constitue l'annexe III de ce rapport.

D. Point 4 de l'ordre du jour : Organisation des travaux futurs.

A sa 4ème séance, le Comité consultatif a indiqué que sa deuxième session devrait avoir lieu à Vienne durant le deuxième semestre de 1982, avant la trente-septième session de l'Assemblée générale. A ce propos, il a été décidé que le rapport d'activités sur la mise en œuvre du programme devrait également être soumis au Comité consultatif avant cette session de l'Assemblée générale.

La Sous-Secrétaire générale au développement social et aux affaires humanitaires, répondant à une demande d'une délégation sur les ressources du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires allouées aux activités préparatoires de l'Année, a appelé l'attention sur plusieurs sections du programme de mesures et d'activités à entreprendre avant et pendant l'Année internationale de la jeunesse, aux termes desquelles le Centre devrait entreprendre des activités ne figurant ni dans son budget-programme actuel ni dans son projet de budget-programme. Elle a indiqué qu'un état d'incidences financières détaillé serait soumis à la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

La Sous-Secrétaire générale a noté les similarités entre les activités du Centre entreprises pour l'Année internationale des personnes handicapées et celles relatives à l'Année internationale de la jeunesse, notamment les activités mentionnées au paragraphe 31 du programme. Compte tenu de l'expérience acquise par le Centre dans le cadre de l'Année internationale des personnes handicapées, elle a souligné qu'il fallait augmenter les effectifs du Centre, ainsi que les crédits au titre des frais de voyage et des services de consultants. Elle a également fait état de besoins particuliers en ce qui concerne les activités d'information pour l'Année internationale de la jeunesse.

E. Recommandations du Comité Consultatif.

1. Le Comité consultatif adresse un appel à toutes les organisations nationales et internationales de jeunes pour qu'elles portent une attention spéciale au programme de mesures et d'activités pour l'Année

internationale de la jeunesse.

2. Le Comité consultatif juge utile que ses membres poursuivent leurs consultations officieuses, notamment au cours de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, avant que celle-ci examine le programme de mesures et d'activités, afin de lui faciliter une décision à ce sujet.

3. Le Comité consultatif pour l'Année internationale de la jeunesse recommande à l'Assemblée générale ce qui suit :

- a) Prendre note du rapport et approuver le programme concret de mesures et activités à engager avant et pendant l'Année internationale de la jeunesse, tel qu'il a été adopté par le Comité consultatif;
- b) Prier le Secrétaire général de communiquer le programme concret de mesures et d'activités aux Etats Membres, aux institutions spécialisées, aux commissions régionales ainsi qu'aux organisations non gouvernementales en vue de sa prompte exécution;
- c) Prier le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour coordonner comme il convient l'exécution et le suivi du programme, y compris la diffusion d'informations;
- d) Prier le Secrétaire général, agissant en coopération avec les gouvernements, les institutions spécialisées et d'autres organisations intéressées, d'établir un rapport intérimaire sur la suite donnée à la présente recommandation, et de le lui présenter à sa trente-septième session.
- e) Prier le Secrétaire générale de communiquer tous les six mois aux Etats membres une liste des conférences et des réunions internationales concernant l'Année internationale de la jeunesse, y compris les renseignements pertinents sur ces réunions;
- f) Recommander aux Etats membres de répondre favorablement aux invitations des organisations internationales à participer à des réunions consacrées à des questions liées à l'Année internationale de la jeunesse.

#### IV. Conclusion et Recommandations

Le Comité consultatif pour l'A.I.J. a lors de sa première session, accompli pleinement sa mission qui, comme nous l'avons déjà vu, consistait à formuler, à l'intention de l'Assemblée générale des Nations Unies, un programme concret de mesures et d'activités à engager avant et pendant l'A.I.J.

Sa mission a été largement facilitée par un travail suffisamment complet fait par le Secrétaire général qui a présenté au Comité, un projet de programme, de mesures<sup>et</sup> d'activités, et qui a servi, tout au long de nos travaux, de document de base très appréciable.

Ce document avait été élaboré en tenant compte des propositions que les Etats membres avaient fait parvenir au Secrétaire général à ce sujet, et il y a lieu de nous féliciter parce que la grande partie de nos suggestions, transmises au Secrétaire général - par les soins de notre Représentant permanent auprès des Nations Unies à New-York - par la lettre n° 2777/16.03 18/5/Coop/MULT/01 du 4 juillet 1980 du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, ont été incorporées dans le projet de programme élaboré par le Secrétaire Général à l'intention du Comité consultatif.

Ainsi donc, les principes directeurs concernant les buts, objectifs champs d'activités et leur réalisation tant au niveau national, régional qu'international et la stratégie pour la préparation et la célébration de l'A.I.J. et qui ont été retenus par le Comité consultatif ont été les mêmes qui ont guidé nos propositions susmentionnées, adressées au Secrétaire général pour préparer son projet de programme.

C'est la raison pour laquelle ma délégation a fermement appuyé les "propositions concrètes d'Action" au niveau national présentées par le Secrétaire général et légèrement amendées par le Comité consultatif.

Elles sont reprises dans l'annexe II de ce Rapport.

Nous recommandons donc, comme nous l'avons déjà fait dans nos "suggestions" au Secrétaire général, principe qui a également été retenu par le Comité consultatif et en vue d'une préparation efficace de l'A.I.J., la création d'une structure adéquate qui sera chargée d'étudier, de programmer, d'orienter et de coordonner tous les efforts et activités pour la préparation et la célébration de l'A.I.J., notamment en fixant un calendrier d'action nationale pour l'Année.

Cette structure comprendrait :

-un Comité National de coordination pour l'A.I.J. :

-qui regrouperait une dizaine de personnes représentant les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux s'intéressant aux problèmes de la jeunesse, ainsi que des représentants des jeunes eux-mêmes notamment ceux des mouvements ou associations de jeunesse.

.../...

Le Comité national serait également chargé de suivre la préparation et l'exécution des actions prévues dans le cadre de la préparation et la célébration de l'A.I.J. au niveau régional et international.

Il devrait dans ce même cadre, être le correspondant national du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, reconnu comme organe de coordination et de coopération interinstitutions en ce qui concerne les activités à entreprendre avant et pendant l'A.I.J.

-Des Comités préfectoraux et communaux;

qui serviraient de traits d'union entre le comité national et les jeunes eux-mêmes.

Nous avons proposé à l'époque de l'élaboration de nos "suggestions", que ces comités soient constitués au plus tard en janvier 1981 et leur réunions ordinaires fixées pour chacun d'eux à deux fois au moins par an pour faire le point et programmer en conséquence les actions pour l'avenir.

Nous n'avons pas proposé concrètement la création de ces organes en temps voulu parce que nous attendions d'abord la tenue de la première session du Comité consultatif pour l'AIJ. Cette session qui devait initialement se tenir en août 1980 n'a pas pu avoir lieu avant 1981 parce que les groupes régionaux du Comité consultatif ne s'étaient pas entendus pour ne laisser que 23 Etats comme membres du Comité consultatif. Il semble que c'est la groupe latino-américain qui n'a pas pu décider un de ses membres à retirer sa candidature au Comité, et l'ensemble des Etats membres figurant au Comité est resté au nombre de 24 jusqu'à la session de l'Assemblée générale de 1980. Ne trouvant pas de solution, le Président de la Troisième Commission qui devait désigner les membres du Comité a été contraint de nommer 24 Etats au lieu de 23 normalement fixés par l'Assemblée générale à sa 34<sup>e</sup> session (1979).

Ce contre-temps étant levé et le Comité consultatif s'étant réuni et adopté un programme de mesures et d'activités à engager pour la préparation et la célébration de l'A.I.J., et ayant recommandé que les actions concrètes commencent au plus tard en 1982, nous recommandons que cette structure soit mise rapidement en place afin que 1982, qui par une heureuse coïncidence est l'An I de notre III<sup>e</sup> Plan Quinquennal de Développement, démarre avec ces actions et programmes concrets dans le cadre de la préparation de l'A.I.J.

Et pour que cela puisse se faire, les structures nécessaires devraient être mises en place et commencer à fonctionner au plus tard en septembre 1981.

Il est d'ailleurs évident que le travail du Comité national de coordination, une fois créé, sera largement facilité par l'existence du "Plan Quinquennal 1982-1986" pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports, sur lequel nous travaillons actuellement nuit et jour.

V. Contacts menés en marge des travaux de la session du Comité consultatif.

Ils se sont faits à trois niveaux : contacts menés à Vienne durant la session ; ceux entamés à Vienne et poursuivis à Paris ; ceux menés à Paris.

a) A Vienne, j'ai pu m'entretenir avec M. Jean Michel Hazinet, Conseiller interrégional des Nations Unies en politiques et programmes en faveur de la Jeunesse qui venait d'effectuer une mission dans ce cadre dans notre pays.

Il m'a présenté au responsable de la section jeunesse du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires pour m'informer de la façon dont le Rwanda peut tirer profit de leur service.

Ils m'ont affirmé que le Centre ne dispose pas de fonds notamment pour financer des projets, mais qu'il mène essentiellement ses travaux dans le cadre de la recherche en matière social et qu'ils le font soit à la demande des pays via le P.U.N.D., ou qu'ils peuvent le faire en sous-traitant à la demande d'un organe spécialisé du système des Nations Unies.

Comme le Centre est chargé de la coordination des actions au niveau international dans le cadre de la préparation et la célébration de l'A.I.J., notamment dans le domaine du financement d'appui aux activités nationales lorsque les pays le demandent, il est de notre intérêt de rester en contact avec ce Centre et de tirer le meilleur parti des "contributions volontaires" ainsi que des fonds alloués dans le cadre du budget ordinaire des Nations Unies pour la préparation et la célébration de l'A.I.J.

Avec l'aide de M.BAZINET, nous avons constitué un paquet de documents intéressant la jeunesse qu'il m'a promis d'expédier via le P.N.U.D. de Kigali pour enrichir la documentation du Ministère. Nous avons également placé le Rwanda sur la liste de distribution "gratuite" du "Bulletin d'information sur la jeunesse" qui est une revue trimestrielle contenant souvent de précieuses informations dans tous les domaines intéressant les jeunes.

b) J'ai également pris contacts à Vienne avec M.VAGLIANI, chef de la Division jeunesse à l'Unesco (Paris) qui représentait son organisme à la session du comité consultatif. Nous avons parlé d'un dossier présenté par notre Ministère lors de la visite au Rwanda en février 1980 du Directeur général de l'Unesco, et qui semble ne pas avancer à notre souhait. Il s'agit d'un financement que nous avons demandé pour le recyclage des encadreurs de la jeunesse et des sports.

Ne pouvant me donner tous les éléments sans consulter le dossier, il m'a fixé un rendez-vous à son bureau à Paris-où j'ai passé 4 jours en attendant la correspondance pour mon voyage d'étude aux Etats-Unies qui s'est effectué du 14 avril au 17 mai 1981-pour lundi le 13 avril 1981.

-Un autre contact qui a débuté à Vienne et qui a continué à Paris, a été fait avec le Président du Comité de coordination du Service Volontaire International CCSVI (1) Mr.Rao CHELIKANI, qui m'a invité à faire un exposé sur le Rwanda et les possibilités de coopération de la jeunesse rwandaise avec le service volontaire international ainsi que des travaux de la session du Comité consultatif pour l'A.I.J. qui venaient de s'achever à Vienne, à l'occasion de la session du Comité Exécutif du C.C.S.V.I. à Paris, du 10 au 12 avril 1981, au siège de l'Unesco où ils ont leurs bureaux.

C'est suite à cette invitation donc que je me suis rendu dimanche le 12 avril 1981 à 10h00 au siège du CCSVI, pour faire mon exposé qui figurait à l'ordre du jour de leur session. J'ai parlé essentiellement des services de la jeunesse et plus spécialement des Mouvements et Associations de jeunesse ayant dans leurs activités, un volet ayant trait au "volontariat", notamment l'Entraide Universitaire Mondiale-Rwanda (E.U.M.-Rwanda) de l'UMR, le SECA; le Club Rafiki, la JOC et l'Association catholique des Volontaires (ACAVO), association encore à ses débuts.

.../...

J'ai promis de mettre ces associations en contact avec le C.C.S.V.I. pour qu'ils se mettent d'accord sur les modalités de coopération éventuelle et notamment des possibilités d'adhésion de l'une d'entre elles au CCSVI.

J'ai rencontré à cette réunion, Mme N. THI, assistante du chef de la Division jeunesse de l'Unesco qui représentait son chef à la session du comité.

Lundi le 13 avril, j'ai été <sup>reçu</sup> à 10h00 par M. VAGLIANI, chef de la Division jeunesse à l'Unesco, en présence de son assistante, Mme N. THI.

Il m'a donné des précisions à propos de l'évolution du dossier "Recyclage des Encadreurs de la Jeunesse et des Sports" a qui a été retenu dans l'aide mémoire des discussions du Directeur Général de l'UNESCO avec les membres du gouvernement signé le 9/2/1980 conjointement par le Directeur Général et le Ministre Rwandais de l'Education.

Il m'a d'abord parlé de la faiblesse du budget triennal affecté à la rubrique "participation" sur laquelle doit être prélevé les fonds réservés à ce type de projets.

En effet, cette rubrique n'a reçu que 259.000 \$ U.S. pour les années 1981-1983 et pour tous les pays membres !

Il avait donc dû couper largement dans notre requête, parce qu'il n'a proposé au Directeur Général que 7.000 \$ sur la centaine que nous avons demandée.

Dans sa proposition, estimant lui-même que c'était insuffisant par rapport à notre demandé, il a suggéré que l'Unité sports de l'UNESCO ajoute quelque chose <sup>au</sup> financement parce que le recyclage concerne aussi les sports.

- (1) Le CCSVI est une organisation internationale non gouvernementale, jouissant d'un statut consultatif auprès de l'UNESCO et qui a été fondé sous son égide en 1948, en tant que Comité coordonnant les "chantiers de travail" des organisations de service volontaire. Il compte 100 organisations et associations membres dont plus du 1/3 sont des organisations africaines, asiatiques et latino-américaines. Son siège régional pour l'Afrique de l'Est se trouve à Nairobi.

.../...

J'ai voulu recentrer Mme Chamberlain GREENE, responsable de ce service pour en parler, mais elle était en congé de maladie.

Il reste donc la décision du Directeur Général de l'UNESCO pour l'accord de financement. Concernant d'autres projets, notamment pour l'appui aux centres de formation de la jeunesse, la formation des membres des Groupements socio-économiques des jeunes, Séminaires et Enquête dans le domaine de la jeunesse, M. VIGLIANI m'a conseillé d'élaborer une requête globale intégrant tous les aspects de la formation que nous dispensons à la jeunesse et de présenter cette requête au P.U.N.D. qui dispose de beaucoup plus de moyens que l'UNESCO. Cette dernière interviendrait sectoriellement en prenant l'un ou l'autre des volets du projet global d'abord avec ses missions, en accord avec le P.U.N.D.

Avant de quitter l'Unesco nous avons sélectionné dans leur "stock" des documents intéressant la jeunesse pour enrichir notre service de documentation. Mme THI devait m'envoyer le paquet directement au Ministère, et je l'attends toujours.

c) A Paris, j'ai contacté également les services de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) pour m'enquérir de l'avancement des préparatifs pour l'exécution des projets nous accordés sur le Programme Spécial de Développement (P.S.D.), exercice 1981. J'ai été reçu par M. Joseph NTAKABANYURA, adjoint du Directeur Général du PSD, et chargé de l'exécution des projets ainsi que de leur suivi.

Nous avons trois projets à ce programme :

- 10 bourses de stages, de perfectionnement en développement rural intégré pour 7 Encadreurs et 3 Directeurs de centres de formation de la jeunesse
- 3 bourses de stages pour le personnel d'encadrement du Ballet National
- Une étude au Rwanda des possibilités d'emplois pour la jeunesse en milieu rural et urbain.

Tous les dossiers des candidats aux bourses de stage avaient été acheminés à l'ACCT et cette dernière attendait les réponses des instituts qui devaient accueillir les stagiaires. Pour les 10 stages en développement rural, le Centre Africain et Mauricien de Perfectionnement des cadres (C.A.M.P.C.) d'Abidjan n'ayant semble-t-il jamais reçu les dossiers de nos candidats - dans ce cas ils seraient encore bloqués au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération à Kigali, qui estimerait que nous n'avons pas à envoyer des boursiers dans un centre de l'OCAM dont nous n'avons pas ratifié la convention et dans lequel nous ne versons pas de contribution.

L'Agence étant disposée de négocier avec un autre institut français pour accueillir nos stagiaires, j'ai signifié au responsable chargé des projets que l'essentiel pour nous était la formation adéquate, peu importe où elle doit se faire.

Il m'a alors promis de contacter l'Institut d'Education Permanente Léo Lagrange de CAEHAN dans la région parisienne, et qu'ils me donnerait une réponse définitive le 18 mai 1981, lors de mon passage sur le chemin de mon retour du voyage d'études que j'allais effectuer aux Etats-Unies.

Effectivement, je suis passé à l'Agence le 18 mai à 11h et le responsable m'a donné le résultat des négociations avec l'Institut susmentionné.

.../...

Celui-ci était d'accord et avait même confectionné un programme à l'intention de nos boursiers et qu'il était prêt à les accueillir le 1er Juin 1981. Nous venons de recevoir un télex de l'Agence nous confirmant officiellement les faits mais les délais étant trop courts, nous avons répondu en leur proposant le début du stage le 1er Juillet 1981.

- Pour les stages des encadreurs du Ballet National les dossiers ont été transmis à Dakar où doit s'effectuer la formation, mais, malgré les lettres de rappel adressées par l'Agence à son correspondant national au Sénégal pour qu'il intervienne pour une réponse rapide, cette dernière se fait toujours attendre.

- En ce qui concerne l'étude des possibilités d'emplois des jeunes en milieu rural et urbain, les contacts avec les experts devant effectuer l'étude étaient en cours et une réponse définitive m'a été promise avant fin mai 1981

Ce qui est fait, puisque nous venons de recevoir un télex annonçant l'arrivée du 1er des 3 experts dans la dernière semaine de juillet, tandis que les deux autres suivront à 3 semaines de l'arrivée du premier.

Il y a lieu de signaler, avant de terminer, que j'ai profité de mon séjour à New York du 12 au 17 Mai 1981, pour mettre notre Représentant Permanent auprès des Nations Unies, qui a suivi régulièrement et efficacement le dossier Année Internationale de la Jeunesse, au courant du déroulement et des résultats de la 1ère session du Comité Consultatif pour l'AIJ, afin qu'il puisse poursuivre l'évolution de ce dossier à New York avec toutes les informations nécessaires. Je m'en suis entretenu avec l'Ambassadeur I.KARUHIJE qui m'a reçu dans son bureau, mercredi le 13 mai à 10h30'.

Fait à Kigali, le 1 Juin 1981

KANYARUSHOKI Claver

Directeur Général de la Jeunesse.-